

Jusqu'à ce qu'on sache en quoi consistent précisément ces tempéraments, à quelles mesures de détail ils s'appliquent, il sera difficile de rechercher en quoi les intérêts catholiques ont bénéficié des négociations entamées. Aussi bien vaut-il mieux attendre qu'on soit parfaitement renseigné pour peser les résultats obtenus et juger s'ils ont une portée éphémère ou permanente. Il est facile de voir, pourtant, au ton de l'article du *Manitoba* qui, étant sur les lieux, est bien placé pour savoir ce qui en est, que ceux-là s'abusent qui espèrent, à l'aide de ce régime de tempéraments, se débarrasser des responsabilités qui leur incombent ou réussir à implanter à demeure l'école neutre, du consentement, au moins tacite, de l'autorité religieuse. Les protestations continueront, aussi vibrantes que jamais, contre la spoliation, et les catholiques ne cesseront, jusqu'au jour du plein triomphe, de revendiquer fièrement, courageusement, constitutionnellement, avec zèle et prudence, mais aussi avec une fermeté que rien ne lassera, les droits confisqués par un gouvernement à la merci des loges.

" Nous ne serions pas zélés si nous ne mettions de l'ardeur dans nos efforts " dit le *Manitoba* " et la prudence n'est pas l'assoupissement." Très bien dit. Cela résume l'idée que nous nous formons du devoir de demain comme de celui d'hier. Que ceux-là qui s'emploient à endormir l'opinion catholique pour la mieux désarmer comprennent ce qu'il y a de résistance à leurs perfides desseins contenue dans ces lignes qui sont tout un programme d'action, en même temps qu'un stimulant et un gage d'espérance !

---

Nous avons déjà publié, sous la signature d'un dévoué missionnaire, des notes fort intéressantes sur les Galiciens établis au Manitoba. On y a vu que ces catholiques appartiennent à un rite différent du rite latin. Pour compléter les renseignements fournis sur cette population qui tient à nous par les liens de la foi, voici ce que nous trouvons dans nos échanges relativement aux prêtres de leur rite qui pourraient être appelés à les desservir :

Afin de prévenir certains abus, voici ce que la Sacrée Congrégation de la Propagande a statué touchant la visite des établissements des Galiciens et autres peuples du rite d'Orient par les prêtres de leur nation. Avant leur départ, ils devront avoir l'autorisation des évêques des divers endroits où ils désirent aller. Il leur faudra ensuite une autorisation de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et cette autorisation leur sera donnée par écrit ; enfin en arrivant aux différents endroits où ils doivent rencontrer leurs compatriotes, ils devront d'abord se pré-